

Observations et propositions recueillies en permanence (P), sur le registre papier ®, par courrier ©, par courriels/mails (M)					
NOM-Prénom	Références	Date	Thèmes abordés par les contributeurs et résumés de leurs observations	Propositions et demandes	Avis sur le projet
Le Cam Julien	P1 R1	09/04/2024	<u>Projet d'implantation de panneaux solaires au sol sur 18,7 hectares/Les demandes d'autorisation d'implanter des panneaux photovoltaïques sur le plateau Lohennec.</u> : Le projet concilie élevage de mouton et production d'énergie sur une terre pauvre et caillouteuse		Favorable
Lahrer Anaïs	P2 R2	09/04/2024	<u>Transition énergétique, agrivoltaïsme et agriculture</u> : Projet innovant. Dynamisme pour l'agriculture. Mme Lahrer est agricultrice 43 ha dont 10 sur pl. Elle se documente sur les possibilités de l'agrivoltaïsme. Elle considère très intéressant d'avoir des projets innovants de ce type pour lisser les revenus agricoles et y réfléchit.		Favorable
Denis Xavier	P3 R3	09/04/2024	<u>Transition énergétique, agrivoltaïsme et agriculture</u> : Le projet permet d'aller plus loin dans la souveraineté industrielle, énergétique et alimentaire. Le projet contribue à sécuriser l'agriculture par la diversification de l'origine des revenus. Il convient de favoriser ce nouveau modèle pour lequel notre territoire peut être pionnier. <u>Utilisation du foncier</u> : des projets doivent être développés sur des terres qui sont ou non propriétés d'agriculteurs.	<u>Développer des projets sur des terres propriétés d'agriculteurs et de non agriculteurs.</u>	Favorable

Hameury Eddie	R4	19/04/2024	<p><u>Transition énergétique, agrivoltaïsme et agriculture :</u> Le projet permet de produire de l'énergie propre pour l'équivalent de 7000 habitants. C'est un nouveau concept dont le potentiel est de relever des défis énergétiques tout en assurant le développement de certaines exploitations agricoles avec des valeurs de responsabilité et de durabilité. <u>Projet d'implantation de panneaux solaires au sol sur 18,7 hectares/ Les demandes d'autorisation d'implanter des panneaux photovoltaïques sur le plateau Lohennec.</u> Projet mûrement réfléchi qui renforcera le modèle économique de l'exploitation. Volonté d'exemplarité. Se désengagerait du projet s'il était contraire à ses convictions, réalisations (agriculture biologique, protection de la biodiversité et des paysages) et objectifs : se nourrir, vivre avec la nature, profiter du patrimoine et produire de l'énergie propre.</p>	<p><u>Si les impacts écologiques étaient importants, il n'irait pas au bout du projet</u></p>	Favorable
Hameury Yvon	P5 R5	19/04/2024	<p><u>Transition énergétique, agrivoltaïsme et agriculture :</u> M. Hameury est favorable au passage de la production d'énergie par d'autres moyens que le nucléaire. Le projet permet la production d'énergie propre. L'agrivoltaïsme ne doit pas être confondu avec les centrales photovoltaïques. <u>Projet d'implantation de panneaux solaires au sol sur 18,7 hectares/ Les demandes d'autorisation d'implanter des panneaux photovoltaïques sur le plateau Lohennec :</u> Le projet est un nouveau modèle économique qui permet une meilleure rémunération des agriculteurs, leur maintien en Bretagne, et à Pleyber-Christ en particulier, et d'éviter d'en réduire le nombre au profit d'énormes fermes. Il n'y a pas d'artificialisation des sols. Le projet respecte la faune et la flore. M. Hameury Eddie (son fils) est propriétaire de toutes les</p>		Favorable

			parcelles qui font l'objet des demandes de permis de construire. Le voisinage à 1 km à la ronde est favorable au projet.		
Ladan Damien	P6 R6	19/04/2024	<p><u>Transition énergétique, agrivoltaïsme et agriculture :</u> Le projet est cohérent avec le "Shift project" de la région Bretagne, la production d'énergie propre et la décarbonation de l'énergie bretonne qui va mener vers une réduction des usages et leur électrification pour sortir des énergies fossiles. <u>Projet d'implantation de panneaux solaires au sol sur 18,7 hectares/Les demandes d'autorisation d'implanter des panneaux photovoltaïques sur le plateau Lohennec</u> : le projet s'inscrit dans le paysage, il n'y a pas d'artificialisation des terres ; il est réversible.</p>		Favorable

Le Feur Sandrine	P7 R7	19/04/2024	<p><u>Transition énergétique, agrivoltaïsme et agriculture :</u> Le projet favorise la décarbonation de la planète qui est l'affaire de tous et la production d'énergie propre pour l'équivalent des habitants des deux communes Pleyber-Christ et Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner. Le projet, co-construit avec GLHD, concilie préservation de la biodiversité, du paysage, de la production agricole et de la production d'énergie. <u>Projet d'implantation de panneaux solaires au sol sur 18,7 hectares/Les demandes d'autorisation d'implanter des panneaux photovoltaïques sur le plateau Lohennec. :</u> Il est en phase avec son vécu et celui de M. Hameury ainsi qu'avec leurs réalisations précédentes sur l'exploitation agricole du GAEC de Lohennec (plantations d'arbres, agriculture biologique, protection des bois et des sources d'eau, travail limité du sol, consommations réduites d'eau et d'énergie, réduction des gaz à effet de serre...).</p>	Réconcilier préservation de l'environnement, production agricole et production d'énergie renouvelable.	Favorable
Urvoas Patricia	P8 R8 C1	19/04/2024	<p><u>Projet d'implantation de panneaux solaires au sol sur 18,7 hectares/Les demandes d'autorisation d'implanter des panneaux photovoltaïques sur le plateau Lohennec. :</u> Le projet soulève des interrogations sur les impacts potentiels du projet (détérioration de la faune et de la flore, risques d'incendie, le tarissement des sources, émergence de bruits, la résonance due aux panneaux en fonction du vent, pollution visuelle, accidents routiers...) sur le site du moulin de Pont-ar-Bloch, milieu naturel bucolique et sauvage, situé à quelques mètres du projet agrivoltaïque et qui deviendrait enclavé par deux sites industriels (carrière et panneaux solaires).</p>	Si le projet était autorisé, Mme Urvoas formule 3 demandes : * <u>planter</u> une haie d'arbres pour éviter la pollution visuelle, * <u>prêter une attention particulière au bruit</u> généré par le transformateur, * <u>installer des panneaux de limitation de vitesse fixes et temporaires</u> (ces derniers pendant les travaux).	Ni pour ni contre

Blin Jean	M1	05/04/2024	<u>Transition énergétique, agrivoltaïsme et agriculture :</u> Au vu des expériences menées en Pyrénées orientales, M. Blin est opposé au projet car la terre qui devrait être prioritairement accessible aux agriculteurs pour l'agriculture, ne l'est plus vu le prix élevé payé par les porteurs de projets d'implantation de panneaux photovoltaïques.	<u>Augmenter les revenus agricoles</u> par voie politique et favoriser l'agroforesterie.	Défavorable
-----------	----	------------	---	--	-------------

Anonyme	M2	07/04/2024	<p><u>Transition énergétique, agrivoltaïsme et agriculture</u> :</p> <p>C'est le premier projet de ce type dans le Finistère. Le contributeur est concerné par un autre projet de ce type dans une autre commune du Finistère. Il n'y a aucun lien de cause à effet entre agriculture biologique et agrivoltaïsme. Les terres agricoles, en particulier celles utilisées en agriculture biologique ont pour vocation l'alimentation humaine et non d'être recouvertes de matériaux inertes et nocifs. Il conteste la menace que, sans le projet d'agrivoltaïsme, le site évoluerait vers la monoculture intensive, aux effets négatifs pour la biodiversité, pour la qualité de l'air et la qualité de l'eau, alors qu'en présence de l'agrivoltaïsme, les ovins participent à la production d'énergie décarbonée tout en étant moins soumis aux stress grâce aux zones d'ombre. Il considère que l'agriculture biologique est viable indépendamment de l'agrivoltaïsme et que l'agrivoltaïsme n'est pas la solution contre les aléas climatiques, alors que le bocage l'est. Il rappelle que les installations photovoltaïques ne sont pas infaillibles (dommages dus aux aléas climatiques). Il souligne qu'une mission d'information flash a été conduite, dans le cadre de la commission de développement durable et de l'aménagement du territoire de l'assemblée nationale, par un des exploitants du GAEC du plateau de Lohennec et que, dans le cadre de cette mission, plusieurs acteurs de l'énergie (dont le demandeur des trois permis d'implanter des panneaux photovoltaïques sur les terres exploitées par le GAEC), ont été auditionnés. De ce fait, il s'interroge sur la concomitance de la mission flash et des demandes de permis de construire. <u>Projet</u></p>	<p><u>*Expliquer et démontrer au public comment les conduites concomitantes de ce projet agrivoltaïque et la conduite de la mission flash d'information sur l'agrivoltaïsme n'ont pas interféré.</u> * <u>Expliquer en détail comment les ovins, en particulier des ovins élevés en parc photovoltaïque participent "à la chaîne alimentaire indispensable au fonctionnement vertueux de la planète" ?</u> * <u>Conserver en milieu rural un niveau sonore faible et naturel</u></p> <p><u>*Mettre les panneaux photovoltaïques sur des terres déjà dégradées et artificialisées.</u></p>	Défavorable
---------	----	------------	--	---	-------------

			<p><u>d'implantation de panneaux solaires au sol sur 18,7 hectares/Les demandes d'autorisation d'implanter des panneaux photovoltaïques sur le plateau Lohennec</u> : Il considère que l'impact sonore des installations photovoltaïques, sur l'environnement en général et sur les ovins en particulier, n'a pas valablement été évalué et que l'impact environnemental du raccordement de la ferme agrivoltaïque au poste sources distant de plusieurs km n'est pas pris en compte.</p>		
--	--	--	--	--	--

Association Bretagne Vivante	M3	15/04/2024	<p><u>Transition énergétique, agrivoltaïsme et agriculture :</u></p> <p>L'association rappelle les bases de la Loi APER du 10 mars 2023 qui fait une distinction entre activité photovoltaïque et activité d'agrivoltaïsme, toutes deux encadrées réglementairement et qu'à défaut de réglementation spécifique, des projets fleurissent dans des milieux naturels fragiles. L'association rappelle qu'elle est favorable à toute solution de transition énergétique à moindre impact carbone à condition que l'empreinte environnementale amont et aval soit moindre. L'association se positionne en faveur d'une sobriété énergétique et de l'évitement de destruction des espaces naturels et semi-naturels. A ce titre elle écarte tout projet d'installation photovoltaïque en zones naturelles, forestières ou agricoles. Dans l'attente de la définition préalable des besoins et d'une stratégie concertée entre tous les acteurs du territoire, elle demande un moratoire à l'examen de tout projet d'installation photovoltaïque et agrivoltaïque se situant en zones naturelles, agricoles et boisées. Dans le cas contraire, l'association fera connaître son avis défavorable et agira en conséquence sur les procédures d'autorisation.</p>	<p>* <u>Installer des panneaux solaires en priorité sur les surfaces déjà artificialisées</u></p> <p>* <u>Créer un groupe de travail</u>, associant citoyens et ONG, pour établir un état des lieux des surfaces potentiellement susceptibles d'accueillir des installations photovoltaïques, suivant un protocole qui exclut d'emblée les espaces sensibles et protégés. Partager une vision commune à l'échelle des départements de Bretagne et Loire-Atlantique</p> <p>* <u>Mettre en oeuvre un protocole</u> qui permet d'exclure d'emblée un projet situé dans un espace sensible et/ou protégé.</p> <p>* <u>Décliner l'état des lieux ainsi constitué dans le PCAET</u></p> <p>* <u>Obtenir un RDV avec M. le Préfet du Finistère.</u></p> <p>* En attendant, l'association <u>demande un moratoire à l'examen de tout projet</u> d'installation photovoltaïque et agrivoltaïque se situant en zones naturelles, agricole et boisée.</p>	Défavorable
------------------------------------	----	------------	--	--	-------------

Piquet-Pellorce Daniel	M4	15/04/2024	<p><u>Transition énergétique, agrivoltaïsme et agriculture :</u> Le projet contribuera à la réduction des gaz à effets de serre. <u>Projet d'implantation de panneaux solaires au sol sur 18,7 hectares/Les demandes d'autorisation d'implanter des panneaux photovoltaïques sur le plateau Lohennec :</u> Le projet entraîne une artificialisation faible des sols, des impacts limités pour la biodiversité, le paysage et les ressources en eau. L'exploitation restera, en agriculture biologique dans les prairies couvertes de panneaux. M. Piquet-Pellorce demande toutefois un suivi écologique.</p>	<p><u>Organiser un comité de suivi écologique sur 3 ans</u> afin de vérifier les évolutions éventuelles de la faune dans le cadre de la cohabitation faune et l'installation photovoltaïque, les données à cet égard étant faibles.</p>	Favorable
Anonyme	M5	15/04/2024	<p><u>Transition énergétique, agrivoltaïsme et agriculture :</u> La loi demande que le revenu agricole reste le principal revenu de l'agriculteur. Il est invraisemblable que le projet soit dans ce cadre. <u>Projet d'implantation de panneaux solaires au sol sur 18,7 hectares/Les demandes d'autorisation d'implanter des panneaux photovoltaïques sur le plateau Lohennec :</u> Le contributeur considère que la pose de panneaux photovoltaïques sur 18,7 ha est une artificialisation des sols. Il est favorable aux installations sur des bâtiments et parkings et, en priorité, sur des biens publics plutôt que privés. Les terres seront gelées pour l'industrie pendant 40 ans au détriment de l'alimentation humaine. 190000 modules photovoltaïques ne peuvent être sans effets sur la faune et la flore alentours, notamment pour les oiseaux. Il considère aussi que les prairies naturelles où seront installés les panneaux photovoltaïques deviendront des cultures herbacées, ce qui diminuera la biodiversité sous les panneaux, et que les panneaux n'augmenteront pas le bien-être animal.</p>	<p>Demande que ces installations soient faites et encouragées <u>en priorité sur des bâtiments publics, parkings, hangars et sur les toitures de particuliers</u></p>	Défavorable

LORPHELIN Christophe	M6	16/04/2024	<p><u>Transition énergétique, agrivoltaïsme et agriculturee</u> : Exploitant agricole, M. Lorphelin soutient activement les projets de fermes agrivoltaïques car ils apportent de la résilience économique aux exploitations dans un contexte économique et climatique qui rend la gestion des exploitations aléatoires. Il souligne que ces projets allient production agricole saine sans pesticide, production d'énergie de haut niveau et apport de nouvelle biodiversité par l'implantation de haies et flore nouvelle.</p>		Favorable
Le Borgne Pierre-Yves	M7	16/04/2024	<p><u>Transition énergétique, agrivoltaïsme et agriculture :</u> Dans sa contribution, M. Le Borgne resitue les engagements européens et internationaux de la France en matière de transition énergétique. Il croit en l'énergie d'origine solaire et en la nécessité, en plus d'installer des capteurs sur les toitures, de mobiliser du foncier agricole en le faisant coexister avec les productions agricoles. <u>Projet d'implantation de panneaux solaires au sol sur 18,7 hectares/Les demandes d'autorisation d'implanter des panneaux photovoltaïques sur le plateau Lohennec :</u> le projet soumis à enquête publique est exemplaire pour sa production électrique, pour les revenus qui seront générés aux exploitants agricoles et leur permettront d'évoluer, sans rente à leur profit. Il considère aussi le projet exemplaire du fait qu'il n'y pas d'artificialisation des sols, une intégration paysagère dans le bocage et la préservation de la faune et de la flore.</p>		Favorable

Association de protection des sources de Iannuchen et de Kergoff	M8	16/04/2024	<p><u>Transition écologique</u> : L'association rappelle les enjeux de la transition écologique au nombre desquels des enjeux liés à la biodiversité et aux ressources en eau, l'intérêt général des prairies naturelles, leur fréquentation par la faune, notamment l'alouette des champs dans les paysages ouverts. <u>Projet d'implantation de panneaux solaires au sol sur 18,7 hectares/ Les demandes d'autorisation d'implanter des panneaux photovoltaïques sur le plateau Lohennec</u> : L'étude réalisée par "Dervenn Génie écologique" ne fournit pas les éléments nécessaires à une évaluation objective des impacts. Le faible inventaire faunistique du site est en contradiction avec ses ressources. Le dossier soumis à enquête publique ne démontre pas que des mesures permettront de préserver les espèces menacées et vulnérables. De ce fait, les travaux nécessaires à l'implantation et à l'installation elle-même de panneaux photovoltaïques sur un site de prairies et bocages sont inappropriés et destructeurs, contrairement à l'installation sur toitures de bâtiments agricoles, locaux commerciaux, ombrières, surfaces artificialisées. Le projet rompt une continuité écologique du fait de 3, 798 km de clôtures à poser. L'association mentionne que les images des clôtures, dans le dossier ne sont pas représentatives de la hauteur de 2m des clôtures proposées.</p>		Défavorable
du Plessis Anne	M9 M10	18/04/2024	<p><u>Transition énergétique, agrivoltaïsme et agriculture</u> : Stop au photovoltaïque sur les terres agricoles, les espaces naturels et forestiers et les milieux aquatiques. Les études prouvent (ref Christain Dupraz) que plus le taux de couverture du sol augmente, plus</p>	<p><u>Placer les installations de production d'énergie dans les espaces dégradés et artificialisés</u></p>	Défavorable

			la production agricole baisse. 40% de couverture revient à 40% de pertes agricoles.		
Anonyme	M11	18/04/2024	<u>Transition énergétique, agrivoltaïsme et agriculture :</u> Le dérèglement climatique nécessite de s'adapter et d'innover. Le changement climatique est la première menace sur l'agriculture qui perd déjà entre 5000 et 10000 fermes par an. Il n'y a que des avantages quand cela permet aux agriculteurs de se maintenir dans une agriculture responsable et respectueuse de l'environnement, permettant de produire localement énergie verte et aliments. Favorise les revenus agricoles. <u>Projet d'implantation de panneaux solaires au sol sur 18,7 hectares/Les demandes d'autorisation d'implanter des panneaux photovoltaïques sur le plateau Lohennec :</u> Pas de défrichement, pas de déforestation, pas d'impact sur la faune et la volonté d'avancer en informant, avec pédagogie et concertation.		Favorable
Anonyme	M12 tronqué-M13	18/04/2024	<u>Transition énergétique, agrivoltaïsme et agriculture:</u> Le projet contribuera à la transition énergétique en diminuant notre dépendance aux énergies fossiles. Il augmentera les revenus des agriculteurs en diversifiant leurs activités et en préservant la fertilité des sols. <u>Projet d'implantation de panneaux solaires au sol sur 18,7 hectares/Les demandes d'autorisation d'implanter des panneaux photovoltaïques sur le plateau Lohennec :</u> le projet conjugue développement économique dont la production agricole et respect de l'environnement. Opportunité pour la Bretagne.		Favorable

de Poumayrac de Masredon André	M14	18/04/2024	<p><u>Transition énergétique, agrivoltaïsme et agriculture :</u> Les panneaux permettront d'atténuer le dérèglement climatique et leurs effets (grêle, gel, sécheresse...). La première menace sur l'agriculture est le changement climatique. Il faut innover pour s'adapter. <u>Projet d'implantation de panneaux solaires au sol sur 18,7 hectares/Les demandes d'autorisation d'implanter des panneaux photovoltaïques sur le plateau Lohenec</u> : Le projet favorisera la résilience de l'exploitation, l'élevage d'ovins dont nous importons 40% de notre consommation, leur bien-être du fait des protections que représentent les panneaux. Il permet de poursuivre une agriculture biologique responsable de l'environnement.</p>		Favorable
Groupe National de surveillance des arbres (GNSA) -Le Roux Pascale-	M15	18/04/2024	<p><u>Transition énergétique, agrivoltaïsme et agriculture :</u> L'association mentionne la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables (EnR). Toutes les installations de production d'EnR sont réputées "raison impérative d'intérêt public majeur" et dans le cadre de la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette), ces installations sont considérées comme ne participant pas à la consommation de surface. Cette situation permet d'artificialiser des zones naturelles, donc de détruire la biodiversité et de modifier les parcours de l'eau dans les sols. Photosynthèse et absorption du CO2, production d'O2 sont modifiés. Les sols s'érodent et s'appauvrissent. Tous les documents officiels français recommandent de privilégier des zones déjà anthropisées pour développer la production d'énergie d'origine solaire. La pose de panneaux au sol est destructrice. Les études environnementales sont parcellaires. <u>Projet d'implantation de panneaux solaires au sol sur 18,7</u></p>	<p>* <u>Stopper tous les projets de centrales dans les forêts et les milieux naturels</u> *</p> <p><u>Mettre les panneaux sur des zones déjà artificialisées.</u></p>	Défavorable

			<p><u>hectares/Les demandes d'autorisation d'implanter des panneaux photovoltaïques sur le plateau Lohennec</u> : Intérêt court-termiste du projet qui est contraire à l'avenir des familles.</p>		
Palcani Christophe	M16	18/04/2024	<p><u>Projet d'implantation de panneaux solaires au sol sur 18,7 hectares/Les demandes d'autorisation d'implanter des panneaux photovoltaïques sur le plateau Lohennec</u> : L'effet sur les sols, la végétation et la faune seront forts, notamment à cause des clôtures de 2m de haut sur plusieurs kilomètres. En complément des solutions de sobriété et de réduction de consommation d'énergie, il faut installer les panneaux en zones déjà anthropisées.</p>	<p><u>Privilégier les sites déjà anthropisés et dégradés, souvent proches des lieux d'usage en énergie, pour installer des panneaux photovoltaïques.</u></p>	Défavorable
Moritz Delphine	M17	18/04/2024	<p><u>Projet d'implantation de panneaux solaires au sol sur 18,7 hectares/Les demandes d'autorisation d'implanter des panneaux photovoltaïques sur le plateau Lohennec</u> : D'autres sites sont plus adaptés</p>	<p><u>Placer les panneaux sur d'anciennes friches industrielles et autres terrains déjà bétonnés et à l'abandon.</u></p>	Défavorable

Anonyme	M18	19/04/2024	<p><u>Transition énergétique, agrivoltaïsme et agriculture :</u> La Bretagne doit jouer un rôle de leader dans la transition vers des pratiques agricoles plus durables et innovantes. Il s'agit de maintenir l'activité agricole tout en contribuant à restaurer des corridors de biodiversité, reverdir des espaces, régénérer les sols et produire de l'électricité décarbonée. <u>Projet d'implantation de panneaux solaires au sol sur 18,7 hectares/Les demandes d'autorisation d'implanter des panneaux photovoltaïques sur le plateau Lohennec : Soutien</u></p>		Favorable
Anonyme	M19	19/04/2024	<p><u>Projet d'implantation de panneaux solaires au sol sur 18,7 hectares/Les demandes d'autorisation d'implanter des panneaux photovoltaïques sur le plateau Lohennec :</u> Le projet est vertueux. Il offre une réponse pertinente aux enjeux de production d'énergie verte avec une agriculture biologique soucieuse du maintien de la biodiversité.</p>		Favorable

<p>Association Costour Poumon Vert en Finistère (CVPF)</p>	<p>M20</p>	<p>19/04/2024</p>	<p><u>Transition énergétique, agrivoltaïsme et agriculture :</u> L'association mentionne la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables (EnR). Toutes les installations de production d'EnR sont réputées "raison impérieuse d'intérêt public majeur" et dans le cadre de la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette), ces installations ne sont pas considérées comme participant pas à la consommation de surface. Cette situation permet d' artificialiser des zones naturelles, donc de détruire la biodiversité et de modifier les parcours de l'eau dans les sols. Photosynthèse et absorption du CO2, production d'O2 sont modifiés. Les sols s'érodent et s'appauvrissent. Tous les documents officiels français recommandent de privilégier des zones déjà anthropisées pour développer la production d'énergie d'origine solaire. La pose de panneaux au sol est destructrice. Les études environnementales sont parcellaires. <u>Projet d'implantation de panneaux solaires au sol sur 18,7 hectares/Les demandes d'autorisation d'implanter des panneaux photovoltaïques sur le plateau Lohennec</u> : Intérêt court-termiste du projet qui est contraire à l'avenir des familles.</p>	<p>* <u>Mettre les panneaux sur des zones déjà artificialisées.</u> *<u>Arrêter tous les projets de centrales solaires dans tous les milieux naturels</u></p>	<p>Défavorable</p>
--	------------	-------------------	---	---	--------------------

Tarico Joelle, chef du projet agrivoltaïque de Lohennec (Sté GLHD)	M21	19/04/2024	<p><u>Transition énergétique, agrivoltaïsme et agriculture :</u> Il s'agit de pérenniser l'agriculture de demain. <u>Projet d'implantation de panneaux solaires au sol sur 18,7 hectares/Les demandes d'autorisation d'implanter des panneaux photovoltaïques sur le plateau Lohennec :</u> La durée de maturation du projet a été de 4 ans. L'objectif du projet est de pérenniser l'agriculture de demain et, dans le cas particulier, qu'il vienne en support des changements voulus par les agriculteurs. Le projet a été construit avec des experts indépendants (IDELE, ASDEV, SCE), est compatible avec l'élevage et le facilite (clôtures mobiles intérieures aux îlots, portails d'accès pour le matériel agricole et les animaux). L'étude environnementale a été conduite par des experts indépendants dans le but d'éviter les zones à enjeux forts et les zones humides. Il n'y aura aucune destruction de haies. Elles seront complétées pour les riverains.</p>		Favorable
Ackermann Sébastien, (Sté ASDEV)	M22	19/04/2024	<p><u>Projet d'implantation de panneaux solaires au sol sur 18,7 hectares/Les demandes d'autorisation d'implanter des panneaux photovoltaïques sur le plateau Lohennec :</u> La Sté ASDEV a réalisé une partie des études agricoles. Elle témoigne de la motivation des agriculteurs pour les services d'adaptation au changement climatique et l'amélioration des pratiques culturales. Elle garantit leur implication dans le projet. Les atouts du projet pour un élevage d'ovins et la conduite de prairies sont l'amélioration de l'ergonomie du système d'exploitation, le bien-être animal. Sur la base de retours d'expériences, les panneaux solaires sont des protections pour les animaux et contre la sécheresse des prairies.</p>		Favorable

Anonyme	M23	19/04/2024	Transition énergétique, agrivoltaïsme et agriculture : Projet rural important qui contribuera à réduire notre empreinte carbone tout en renforçant la résilience de notre système alimentaire. La convergence entre agriculture et production d'énergies renouvelables est innovante, pertinente et prometteuse pour la communauté et l'environnement. Projet d'implantation de panneaux solaires au sol sur 18,7 hectares/Les demandes d'autorisation d'implanter des panneaux photovoltaïques sur le plateau Lohennec : Terres agricoles préservées. Revenus des agriculteurs diversifiés.		Favorable
Anonyme	M24	19/04/2024	Transition énergétique, agrivoltaïsme et agriculture : Le projet répond à la fois aux enjeux actuellement centraux de la transition énergétique et de l'agriculture. Il est un "filet de sécurité" pour faire perdurer les exploitations agricoles. Synergie à encourager. Projet d'implantation de panneaux solaires au sol sur 18,7 hectares/Les demandes d'autorisation d'implanter des panneaux photovoltaïques sur le plateau Lohennec : Les panneaux assurent une protection pour les ovins et les prairies en cas d'évènements climatiques qui augmenteront (sécheresses).		Favorable
Association ASPLK	M25	19/04/2024	Déroulement de l'enquête : Une contribution de la Sté GLHD a été publiée sur le site de la préfecture. Selon les textes en vigueur, l'enquête publique n'a pas pour objet de recueillir de nouveaux éléments de dossier de la part du porteur de projet qui recevra un procès-verbal de synthèse de la part du commissaire enquêteur après l'enquête publique.	Le porteur de projet ayant réalisé le dossier soumis à enquête publique peut-il apporter une contribution à l'enquête publique ? <u>Si ce n'est pas le cas, rappeler la réglementation et retirer la contribution du site de la préfecture.</u>	Défavorable

Patrick Guillaud	M26	19/04/2024	<p><u>Transition énergétique, agrivoltaïsme et agriculture:</u> Il est temps d'accélérer la transition énergétique vers les EnR. L'agrivoltaïsme est un des leviers. <u>Utilisation du foncier</u> : Utiliser le foncier comme un endroit où l'on peut faire cohabiter plusieurs usages. <u>Projet d'implantation de panneaux solaires au sol sur 18,7 hectares/Les demandes d'autorisation d'implanter des panneaux photovoltaïques sur le plateau Lohennec</u> : Avantages du projet : protection de l'élevage, ombrage partiel des pâtures, diversification des revenus, agriculteurs au centre de la démarche, transparence et concertation avec le territoire.</p>	<p><u>Utiliser le foncier comme un endroit où l'on peut faire cohabiter plusieurs usages</u></p>	Favorable
Anonyme	M27	19/04/2024	<p><u>Déroulement de l'enquête</u> : Le projet est très difficile à consulter du fait de l'absence de lien de téléchargement du dossier complet mis à la disposition du public. Ceci complique l'accès à l'information. Les moyens pris pour la participation du public ne sont pas à la hauteur des moyens techniques de l'Etat. Ils empêchent un débat démocratique susceptible de faire émerger la prise en compte ou non de l'intérêt général dans ce projet. <u>Projet d'implantation de panneaux solaires au sol sur 18,7 hectares/Les demandes d'autorisation d'implanter des panneaux photovoltaïques sur le plateau Lohennec</u> : Le fait d'installer des éléments de haute technicité sur des terres agricoles engendre des risques de pollution via le réseau hydrographique superficiel ou souterrain, pendant les travaux et au fil du temps des usages. Il est donc préférable que les organisateurs de telles installations photovoltaïques se déplacent vers des surfaces déjà dénaturées pour préserver des eaux et nourritures saines.</p>	<p><u>Déporter les installations photovoltaïques vers des sites dénaturés.</u></p>	Défavorable

Fédération Française des producteurs agrivoltaiques (FFPA)	M28	19/04/24 17h14	Contribution déposée hors délai		
--	-----	-------------------	---------------------------------	--	--